Taux de réussite des promotions Conducteur de Travaux (2018-2025)

Document mis à jour le 21/09/2026

Promotion	Années	Nombre de stagiaire inscrits	Nombre de stagiaires présentés à l'examen	Taux de réussite global	Validation partielle
P4	2018-2020	17	13	73%	
P5	2020-2022	12	11	91%	
P6	2021-2023	12	11	100%	
P7	2022-2024	13	10	100%	
P8	2023-2025	10	6	83%	1 stagiaire sur 6 *

Pour plus de renseignements, nous contacter au 01 30 08 61 60



(*) : Pour la promotion P8 (2023-2025), un stagiaire a validé trois blocs de compétences sur quatre, les autres ont validé l'intégralité du parcours.

NOTE EXPLICATIVE – MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DES TAUX DE RÉUSSITE

Les résultats présentés concernent les cinq promotions de la formation certifiante **Conducteur de travaux**, organisées par l'IFRB 78-91-95 entre 2018 et 2025 (promotions P4 à P8).

Ils sont établis à partir des résultats obtenus par les stagiaires ayant participé aux épreuves certificatives à l'issue de leur parcours de formation.

Comment calculons-nous le taux de réussite ?

Pour chaque promotion, nous comparons le nombre de candidats ayant obtenu la certification complète au nombre total de candidats effectivement présentés aux épreuves certificatives.

Le calcul est le suivant :

Taux de réussite (%) = (Nombre de candidats ayant obtenu la certification complète ÷ Nombre de candidats présentés à l'examen) × 100.

Quelle est la différence entre les stagiaires inscrits et les stagiaires présentés ?

Le nombre de stagiaires inscrits correspond à l'effectif initial de chaque promotion.

Le nombre de stagiaires présentés à l'examen correspond uniquement aux candidats ayant effectivement participé aux épreuves certificatives.

Le taux de réussite est donc calculé sur les candidats présentés, et non sur l'ensemble des stagiaires initialement inscrits.

Comment sont prises en compte les validations partielles ?

Lorsqu'un candidat valide seulement une partie des blocs de compétences, il obtient une validation partielle. Celle-ci n'est pas comptabilisée comme une certification complète.

À titre d'exemple, pour la promotion P8 (2023-2025), 6 candidats ont été présentés à l'examen. Parmi eux, 5 ont obtenu la certification complète et 1 a validé trois blocs de compétences sur quatre.

Le taux de réussite est donc de :

(5 ÷ 6) × 100 = 83,33 %, soit 83 % après arrondi.

Les résultats sont présentés séparément pour chaque promotion afin de permettre de suivre leur évolution entre 2018 et 2025.

Les pourcentages sont arrondis à l'unité.

Document mis à jour le 12/11/2026